



Procédure adaptée

## Voyage à Naples et sa région (Italie) Mars 2025

### Article 1 : Pouvoir adjudicateur

Collège Denis Diderot - 10 rue Henri Dunant – 95170 Deuil la Barre  
Représenté par Anaïs Decourbe, Principale du Collège  
Comptable assignataire : Mme Catherine Goulard, Agent Comptable du Lycée Camille Saint Saëns

### Article 2 : Procédure

Marché à procédure adaptée (Article 28 du code des marchés public) qui fera l'objet d'une publication sur le site AJI France ([www.aji-france.com](http://www.aji-france.com))

### Article 3 : Objet du marché

Lieu : Naples et sa Région  
Date : Mars 2025 (choix par l'organisme de la période économiquement la plus avantageuse)  
Nombre d'élèves : 33 élèves de moins de 15 ans  
Accompagnateurs : 4 accompagnateurs payants

Hébergement : A l'hôtel \*\* ou \*\*\*, en pension complète dès l'arrivée en Naples

Transport : Au départ de Paris : Avion  
Sur place déplacement : en autocar

Programme : (possibilité d'intervertir l'ordre des visites)

**Jour 1** : Visite de la villa Oplontis à Torre Annunziata  
**Jour 2** : Visite de Pompéi  
**Jour 3** : Visite de la Pouzzoles (Amphithéâtre/temple de Sérapis), de Baïa (château aragonais) et du site de Cumes  
**Jour 4** : Visite du site d'Herculanum (de préférence le matin) et montée au Vésuve (de préférence l'après-midi)  
**Jour 5** : Visite de Naples – musée archéologique

*Pas de guide souhaitée pour le séjour*

### Article 4 : Eléments financiers

Le Tarif comprendra :

- Le transport en avion : Paris – Naples
- L'hébergement de l'ensemble du groupe avec les éventuelles taxes de séjours
- L'ensemble des repas
- Les visites payantes et les frais de réservations
- Les déplacements en car sur place

Options :

Préciser le montant de l'assurance annulation en cas de souscription.

Préciser les tarifs d'éventuelles options proposées et non spécifiées dans la demande

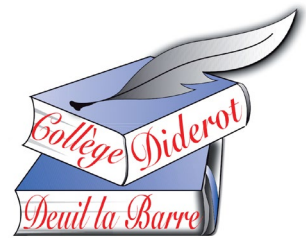
## Collège Denis DIDEROT

10 rue Henri Dunant  
95170 DEUIL LA BARRE

Tel : 01 39 83 00 67

Fax : 01 39 84 32 77

Mail : int.0950682a@ac-versailles.fr



### Païement :

L'offre devra préciser les modalités de règlement du séjour (acompte, échéances...) et devra indiquer la durée de validité du prix. La totalité des acomptes ne devra pas dépasser 70% du prix global du voyage, le solde n'étant réglé qu'après service fait.

Les paiements se feront par mandat administratif à 20 jours à compter du dépôt de la facture via Chorus, par virement sur le compte du prestataire. Le prestataire devra produire à cet effet un relevé d'identité bancaire : IBAN+BIC. Les factures comporteront toutes les mentions légales et exigibles

## Article 5 : L'offre

### Généralités :

- Le candidat devra être titulaire d'une licence d'agent de voyage ou d'un agrément de tourisme s'il s'agit d'une association
- Les prix détaillés sont fermes et définitifs

### Date limite des offres :

**La date limite de réception des offres est fixée au 11 juin 2024 à 12h00.**

- Elles devront avoir été remises par courrier par voie postale :  
Collège Denis Diderot - Service intendance - 10 rue Henri Dunant - 95170 Deuil la Barre
- Ou par courrier électronique [int.0950682a@ac-versailles.fr](mailto:int.0950682a@ac-versailles.fr)
- Ou directement sur la plate-forme « AJI »

### Pièce constitutive du marché :

1. Le présent document valant acte d'engagement signé par le prestataire
2. Le détail du voyage et le devis.

## Article 6 : Attribution du marché

### Critères de choix :

L'offre considérée comme économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères ci-dessous avec leur pondération :

- Respect du cahier des charges : 60 %
- Prix : 40 %

La publication de l'avis d'attribution du marché se fera sur le site [www.aji-france.com](http://www.aji-france.com) dans la quinzaine suivant la fin de l'appel d'offre. Le contrat avec le prestataire ne pourra être signé qu'après délibération du Conseil d'administration.

A \_\_\_\_\_, le

Le candidat (*nom*)

Signature (*précédée de la mention « lu et approuvé »*) et cachet de la société